



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DU VUACHE**

Vulbens, le vendredi 30 mars 2018

COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 28 MARS 2018 A VULBENS

COMPTE-RENDU

Nombre de délégués en exercice : 26
Nombre de délégués présents : 17
Nombre de délégués votants : 17
Date de convocation : 21 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit mars à dix-neuf heures, le Comité, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sur la commune de Vulbens, sous la présidence de Monsieur Dominique ERNST, Président.

Présents : CHAUMONTET D., HONCZARUK G., ROTH J.-L., CLAEYS S., LAPRAZ L., BORDON J., SOLER J., DESBIEZ-PIAT S., FEIREISEN J., DUPARC M., ERNST D., VELLUT D., BARBIER C., DERONZIER V., DOMERGUE F., RINALDI S., BILLOT C.,
Excusés : ROZE S., REINHARDT C., ROSAY E., MORIN N., BRIQUE J.-R., FUHRMANN P., MEYNET G., FOL Y., MAGNIN A., DELVA C., MERY L., DUCRUET J.-L.,
Invité : PATRY S.,
M. Denis VELLUT a été élu secrétaire de séance.

Dominique ERNST, Président du Syndicat Intercommunal du Vuache (SIV), rappelle à l'assemblée que lors de la dernière séance du comité syndical (le 14 mars 2018 à Valleiry), le nombre de délégués votants (13) n'a pas permis d'obtenir le quorum (14) pour délibérer légalement sur le compte administratif, sur le compte de gestion, sur l'affectation des résultats, sur le budget primitif 2018 et sur les contributions communales 2018 ; Ce qui justifie la nouvelle convocation du comité syndical.

Il remercie la commune de Vulbens pour son accueil. Le quorum étant atteint, il présente l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR :

- Bilan des actions réalisées par le SIV,
- Désignation du secrétaire de séance et approbation du compte-rendu de la séance du 14/03/18,
- Approbation du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2017. Affectation des résultats,
- Vote du Budget primitif et des Contributions communales 2018,
- Projet de convention de mise à disposition de locaux techniques,
- Questions diverses.

BILAN DES ACTIONS REALISEES PAR LE SIV :

Stéphane PATRY présente à l'assemblée le bilan des actions réalisées par le SIV depuis le 14 mars 2018 :

- **Formations à la taille des arbres fruitiers** : Les vendredis 16 et 23 mars, respectivement à Jonzier-Epagny et à Vulbens, le SIV organisait deux journées de formations à la taille des arbres fruitiers. La première journée, théorique, permettait à la trentaine de participants de bénéficier d'un cours de taille animé par Rémy BAZEAU de l'association des Croqueurs de Pommes de Haute-Savoie, puis, après un déjeuner sur place préparé par la ferme « Au coucher du Soleil », Fabrice BOVAGNE et Samuel BOIS, agents techniques du SIV, proposaient une démonstration de taille dans le verger communal situé à Epagny. La seconde journée avait lieu dans le verger communal de Vulbens. Equipés de scies, de sécateurs et d'escabeaux, les 15 participants mettaient en pratique les enseignements du 16 mars. Sous un soleil généreux, la journée s'achevait dans un verger traditionnel privé de Vulbens, afin d'aborder les techniques de restauration des vieux arbres fruitiers.
- **Chantier participatif sur le Vuache** : Le SIV avait mobilisé ses élus, samedi 17 mars en matinée, pour un chantier participatif assez original. L'opération commençait par une randonnée d'une heure afin de grimper sur le Vuache pour rejoindre le site de Sainte-Victoire, sur la pointe ouest du massif. Ce lieu remarquable a la particularité d'abriter à la fois une chapelle dédiée à cette sainte locale et les vestiges d'un oppidum allobroge datant d'une centaine d'années avant la naissance de Jésus-Christ.
Une fois sur place, les bénévoles ont fait vrombir les tronçonneuses pour dégager les alentours du chemin de grande randonnée GR65 Balcon du Léman qui passe au milieu des vestiges du mur d'enceinte de ce site retranché. Ces travaux de bucheronnage ont également permis de rouvrir l'ancien chemin d'arrivée à cet oppidum, situé sur la gauche du sentier actuel. Grâce au travail de ce groupe de bénévoles, les nombreux promeneurs qui fréquentent les chemins des crêtes du Vuache auront ainsi une vue plus dégagée sur ce mur de pierres sèches sur talus de près de dix mètres de hauteur qui barrait autrefois le côté est de l'oppidum. Le SIV va également installer prochainement à cet endroit un panneau qui présentera de nombreuses informations sur ce site historique.
- **Chantier participatif à Jonzier-Epagny** : Le lundi 19 mars, l'association Apollon 74 et le SIV organisaient leur traditionnel chantier participatif sur la prairie sèche des Tirées et du Grand Nant à Jonzier-Epagny. Après le passage des engins mécaniques pour effectuer la fauche du site, les 13 participants s'employaient à ratisser l'ensemble de la zone, de manière à conserver les caractéristiques « pauvres » du sol, favorables à certaines espèces (orchidées notamment).

Denis VELLUT est désigné secrétaire de séance.

L'assemblée adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 14 mars 2018.

DELIBERATIONS :

COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2017 / M14

Le Comité syndical réuni sous la présidence de Monsieur Jacques BORDON, Vice-président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice dressé par Monsieur Dominique ERNST, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	27 567.97 €			18 175.61 €		
Opérations de l'exercice	42 839.83 €	87 908.70 €	141 240.34 €	160 057.15 €		
TOTAUX	70 407.80 €	87 908.70 €	141 240.34 €	178 232.76 €		
Résultats de clôture		17 500.90 €		36 992.42 €		54 493.32 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		17 500.90 €		36 992.42 €		54 493.32 €
RESULTATS DEFINITIFS		17 500.90 €		36 992.42 €		54 493.32 €

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2017 / M14

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexés ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Le comité syndical, ouï l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par Monsieur le Receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DES RESULTATS 2017 / M14

Vu le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2017 et notamment le résultat excédentaire de la section d'investissement d'un montant de **17 500.90 €** et le résultat excédentaire de la section de fonctionnement d'un montant de **36 992.42 €**,

Vu l'instruction budgétaire et comptable applicable aux communes et aux établissements communaux et intercommunaux,

Le comité syndical, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après avoir délibéré, à l'unanimité, Décide d'affecter les résultats de la section d'investissement et de la section de fonctionnement comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES

001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté **+ 17 500.90 €**

SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES

002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit) **+ 36 992.42 €**

BUDGET PRIMITIF 2018

L'assemblée adopte à l'unanimité le Budget primitif 2018 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : **253 700 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT : **95 200 €**

CONTRIBUTIONS COMMUNALES 2018

Sur proposition de Monsieur le Président, le comité à l'unanimité adopte la nouvelle répartition des contributions communales 2018 (présentée ci-dessous), avec un **coût par habitant fixé à 4 €** :

	Population légale au 1 ^{er} janvier 2018	Participation fixe (1)	Participation Proportionnelle (2)	TOTAL
Chaumont	480	1 535 €	1 440 €	2 975 €
Chênex	816	1 535 €	2 448 €	3 983 €
Chevrier	493	1 535 €	1 479 €	3 014 €
Clarafond-Arcine	1002	1 535 €	3 006 €	4 541 €
Dingy-en-Vuache	659	1 535 €	1 978 €	3 513 €
Jonzier-Epagny	775	1 535 €	2 326 €	3 861 €
Savigny	836	1 535 €	2 508 €	4 043 €
Valleiry	4 474	1 535 €	13 422 €	14 957 €
Vers	830	1 535 €	2 490 €	4 025 €
Viry	4 933	1 535 €	14 799 €	16 334 €
Vulbens	1 589	1 535 €	4 767 €	6 302 €
TOTAL	16 887	16 885 €	50 663 €	67 548 €

(1) Participation fixe correspondant à 25 % des contributions communales réparties à raison de 1/11ème par commune

(2) Participation proportionnelle correspondant à 75 % des contributions communales réparties au prorata du nombre d'habitants

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le Syndicat Intercommunal du Vuache et le Syndicat Mixte du Salève réalisent des actions d'entretien de l'espace rural avec du personnel et du matériel en commun.

L'équipe technique actuellement installée dans les locaux de la Communauté de Communes du Genevois à Cervonnex, doit libérer le bâtiment avant la fin du printemps 2018. Par conséquent et dans l'attente de la construction d'un atelier technique dédié aux syndicats, à Présilly, une solution temporaire d'accueil a été trouvée sur la commune de Cruseilles (74350), dans le bâtiment situé au 192, route de l'usine (propriété de monsieur Claude ANTONIELLO).

Afin de définir les conditions de mise à disposition de ces locaux, ainsi que les droits et obligations des parties, monsieur le Président propose d'établir une convention de mise à disposition de locaux entre le propriétaire et les deux syndicats, dont il donne lecture du projet.

Le Comité syndical, ouï l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- 1) *APPROUVE* le modèle de convention de mise à disposition de locaux annexé à la présente délibération,
- 2) *AUTORISE* monsieur le Président à signer cette convention ainsi que toutes les pièces qui s'y rapporteront.

QUESTIONS DIVERSES :

Jacques BORDON propose de siéger au Conseil d'administration d'ASTERS (Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Savoie) en tant que représentant du SIV. L'assemblée approuve.

L'ensemble des points d'ordre du jour ayant été abordés, la séance est levée à 19h45.

Le Président,
Dominique ERNST

Le Secrétaire de séance,
Denis VELLUT

Lexique des abréviations :

SIV : Syndicat Intercommunal du Vuache